

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001 boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 18 décembre 2017 à 18 h.

17 1224

ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL
POUR L'ANNÉE 2018

Selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit adopter son budget municipal entre le 15 novembre et le 31 décembre, ou le 31 janvier suivant lors d'une année d'élection (article 474. 1o).

La greffière, conformément à l'article 474.2 de la même Loi, a donné avis public à l'effet que le Conseil tiendrait une séance extraordinaire le 18 décembre 2017 aux fins de l'adoption du budget municipal pour l'exercice financier 2018. Cet avis a été publié le 6 décembre 2017, en français, dans l'hebdomadaire *Cités Nouvelles* et en anglais, dans l'hebdomadaire *The West Island Suburban*. Les versions française et anglaise dudit avis ont été versées sur le site Web de la Ville et affichées aux endroits usuels dans la Ville, le même jour.

Il est
proposé par le Conseiller Johnson
appuyé par le Conseiller Guttman

QUE le Conseil adopte un budget de 85 533 000 \$ pour les dépenses et revenus de l'exercice financier 2018, tel que détaillé au document préparé par le trésorier le 8 décembre 2017;

QUE les dépenses soient réparties selon les activités présentées dans le Tableau 1;

QUE les sources de revenus pour l'année 2018 soient établies tel que présentées dans le Tableau 2; et

QUE les taux de taxation pour l'année 2018 soient fixés tel que présentés dans le Tableau 3;

(signé) Alex Bottausci
Maire / Mayor

COPIE CONFORME, le 19 décembre 2017


Sophie Valois, Greffière / City Clerk

EXTRACT FROM MINUTES

SPECIAL SITTING of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on December 18, 2017 at 6 p.m.

ADOPTION OF THE MUNICIPAL BUDGET
FOR THE YEAR 2018

In conformity with the *Cities and Towns Act*, the Council shall, between November 15 and December 31, or the following January 31, during a year in which a general election is held, adopt its municipal budget (Section 474. 1o).

In accordance with Section 474.2 of the same Act, a public notice was given by the City Clerk to the effect that a special sitting of Council would take place on December 18, 2017, for the adoption of the 2018 municipal budget. This notice was published on December 6, 2017, in French, in the weekly edition of *Cités Nouvelles* and in English, in the weekly edition of *The West Island Suburban*. The French and English versions of the said notice have been presented on the City website and posted at regular places in the City of Dollard-des-Ormeaux, the same day.

It is
moved by Councillor Johnson
seconded by Councillor Guttman

THAT Council adopt a budget of \$85,533,000 for the expenses and revenues for the 2018 fiscal year, as detailed in the document prepared by the Treasurer on December 8, 2017;

THAT the expenses be allocated according to the activities, as presented in Schedule 1;

THAT the sources of revenues for the year 2018 be established, as presented in Schedule 2; and

THAT the tax rates for the year 2018 be established, as presented in Schedule 3:

(signé) Sophie Valois
Greffière / City Clerk

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001 boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 18 décembre 2017 à 18 h.

EXTRACT FROM MINUTES

SPECIAL SITTING of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on December 18, 2017 at 6 p.m.

- 2 -

17 1224 (suite)

Tableau 1 : Dépenses / Expenses

Administration	7 385 300 \$
Sécurité publique	1 463 500 \$
Transport	8 859 900 \$
Hygiène du milieu	4 591 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 121 400 \$
Loisirs et culture	15 432 300 \$
Service de la dette	6 000 000 \$
Quote-part générale – agglomération	40 679 400 \$
Total des dépenses	85 533 000 \$

Tableau 2 : Revenus / Revenues

Revenus autres que la taxation	6 937 500 \$
Taxe d'améliorations générales	2 504 300 \$
Taxe d'améliorations locales	1 202 300 \$
Taxe d'eau	3 486 800 \$
Taxe sur les immeubles non résidentiels	17 559 600 \$
Taxe sur les terrains vagues desservis	402 300 \$
Taxe foncière générale	53 440 200 \$
Total des revenus	85 533 000 \$

Tableau 3 : Taux de taxation / Tax rates

Taxe résiduelle	0,956 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe des immeubles de 6 logements ou plus	0,956 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe des immeubles non résidentiels	3,495 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe des terrains vagues desservis	1,912 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe d'eau pour maison unifamiliale	220 \$ par unité
Taxe d'eau pour immeuble à appartements et condominium	155 \$ par unité
Taxe d'eau duplex, triplex et quadruplex	155 \$ par unité
Résidences pour personnes âgées	70 \$ par unité
Piscines publiques	600 \$ par unité
Piscines immeubles appartements	300 \$ par unité

Taux d'intérêt et pénalité / Interest rate and penalty

Intérêt exigible sur arrérages de taxes	5 %
Pénalité exigible sur arrérages de taxes	5 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

SD2017-900-0252

(signé) Alex Bottausci
Maire / Mayor

(signé) Sophie Valois
Greffière / City Clerk

COPIE CONFORME, le 19 décembre 2017


Sophie Valois, Greffière / City Clerk